



## FICHER G - ADHESIONS SAISON 2023-2024

---

### Exemption de demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) pour les adhérents mineurs.

*Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) peut vous être réclamé lors de certaines démarches administratives ou lors d'une recherche d'un emploi. La procédure de demande est différente selon votre lieu de naissance. Il n'y a pas de durée de validité générale pour l'extrait de casier judiciaire. L'organisme demandeur apprécie la durée qui lui paraît pertinente en fonction du contexte. Il est possible de vérifier en ligne l'authenticité d'un extrait de casier judiciaire sans condamnation.*

Vous pouvez demander un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) uniquement :

- pour vous-même
- **ou pour votre enfant mineur**
- ou pour une personne majeure dont vous avez la tutelle.

**KMSD Chantilly exempte de cette formalité les adhérents mineurs. (- de 18 ans)**

---

**Le présent document numérisé est à exporter dans le formulaire d'inscription de notre site internet, en réponse à la demande de l'extrait N°3 du CJ.**